



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance 29 août 2016

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de Conseillers en exercices : 10

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 8

Le 29 août deux mille seize à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 23 août 2016

Etaient présents : BREUILLAUD Jacques, VERITÉ Claire, VERRET Pierre, BARBAUD Thierry, LELONG Annabelle, RABOUIN Corinne, FRESNEDA Virginie, STROUPPE André

Absents excusés : REGINAUD Benoît, BOUQUET Christian

Secrétaire de séance : FRESNEDA Virginie

39 – T.A.P. – CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE SALARIES

Le Conseil Municipal après avoir entendu le bilan du Groupement Employeurs VAL DE BOUZANNE pour la saison 2015-2016 et après avoir pris connaissance du nouveau contrat de mise à disposition de salariés pour la saison 2016/2017 :

- renouvelle son adhésion au Groupement d'employeurs Val de Bouzanne
- autorise le Maire à signer le contrat de mise à disposition de 2 salariés pour un montant total de 6 394,77 € pour l'année scolaire 2016-2017

40 – Déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A)

Monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, conformément aux articles L211-1 et suivants du Code de l'urbanisme :

- ✓ Immeuble bâti sur terrain propre, cadastré A n°1127 et n° 1128 d'une superficie totale de 1 452 m² situé 5 place Bellevue

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

41 – REDEVANCE France TELECOM

France Télécom possède sur le territoire de la commune des artères aériennes, des artères en sous-sol.

Le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public fixe le montant annuel des redevances de chaque catégorie à réclamer aux différents opérateurs.

Elles sont révisées au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, arrête comme suit les redevances à réclamer à France Télécom au titre de 2015 (patrimoine au 31.12.2014) :

- 40.00 € / kms artères aériennes (11.302 kms) : 452.08 €
- 30.00 € / kms artères souterraines (2.718 kms) : 81.54 €
- TOTAL : 533.62 €

Au titre de l'année 2016 (patrimoine au 31.12.2015) :

- 40.00 € / kms artères aériennes (11.302 kms) : 452.08 €
- 30,00 € / kms artères souterraines (2.718 kms) : 81.54 €
- TOTAL : 533.62 €

Les redevances pour les années ultérieures seront établies en fonction de l'état du patrimoine arrêté au 31 décembre de chaque année.

Questions diverses :

- *Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il reste 3 lots à la vente au lotissement des Chaumes à la Gotte. Il propose de faire réaliser une étude auprès de SAS NEUILLY afin de viabiliser des terrains au Chemin des Vergers. La commission se réunira afin d'étudier l'aménagement proposé.*
- *Une plus large publicité sera faite pour les lots restant à la vente du lotissement des Chaumes à la Gotte (panneaux publicitaires en bordure de route, site de petites annonces...)*
- *Les travaux pour l'écoulement des eaux et curage des fossés au lieu 'Les Eves » qui ont été vu en commission seront réalisés par l'entreprise Stéphane KAZMIERCZAK*
- *Le Maire propose un rendez-vous avec l'ONF afin d'étudier la vente d'un terrain + chênes au lieu-dit la Moranderie.*
- *Une démonstration d'un appareil à désherber sera demandée auprès des établissements PENOT*

Pour information :

- *Les travaux d'éclairage de Vasson débuteront dans 1 mois*
- *Les coussins berlinois sont posés ainsi que les panneaux Jeu les Bois et sens interdit*
- *Les travaux des toilettes à l'école sont en cours et les peintures sont réalisées*
- *Les travaux du stade suivent leurs cours*

La secrétaire de séance
Virginie FRESNEDA

Pour copie conforme
Le Maire,
Jacques BREUILLAUD

Les Membres du Conseil Municipal,

